



FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE

13 - Charbon argileux

Révision n°2 – 19/2/2021

SPECIFICATIONS

La substance charbon argileux est composée de charbon de bois et de bentonite. Elle se présente sous la forme de granulés noir de diamètre 5 millimètres.

Les impuretés maximum doivent être en conformité avec la norme NF U44-051.

STATUT

➔ Non utilisable en Agriculture Biologique



Démarches d'inclusion en cours auprès de la Commission Européenne.

➔ Répond à la définition des substances et agents de biocontrôle

FONCTION

➔ Protectant



RECETTE(S)

➔ Recette pour enfouissement dans le sol (granule).

Quantité
500 kg/ hectare

RECOMMANDATIONS

➔ Précautions

Les granulés doivent, essentiellement, être non poussiéreux.

➔ Application

Enfouir les granulés dans le sol. Minimum 3 ans entre les applications.

➔ Mesures de précautions ordinaires

Port de gants recommandé.

➔ Conservation de la préparation

Stocker dans un endroit frais et sec.

➔ Délai Avant Récolte (DAR)

Aucun.

➔ Compatibilité

-

➔ Incompatibilité

-

APPROBATION

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2017/428

du 10 mars 2017 portant approbation de la substance de base charbon argileux, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.





Version Basic Substance *clayed charcoal*
SANTE/11267/2016–rev. 3 du 25 janvier 2021.



PAS DE LMR REQUISE

➔ Règlement d'exécution (UE)
n°2017/1777

du 29 septembre 2017 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne *Bacillus amyloliquefaciens* (souche FZB24 et MBI 600), le charbon argileux, le dichlorprop-P, d'éthéphon, d'étridiazole, le flonicamide, le fluazifop-P, le métaldéhyde, le penconazole, le peroxyde d'hydrogène, le spinetoram, le tau-fluvalinate et *Urtica* spp.

Mise à jour : mars 2019

Rédaction

Marie Deniau – ITAB

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Relecture

Julie Carrière – ITAB : julie.carriere@itab.asso.fr

Conception graphique

Service Communication ITAB